

## Table des matières

<i>Avant-propos</i> .....	vii
<i>Table des abréviations</i> .....	xxxv

### *Code civil du Québec* (L.Q. 1991, c. 64)

#### LIVRE HUITIÈME DE LA PRESCRIPTION

#### TITRE PREMIER DU RÉGIME DE LA PRESCRIPTION

#### CHAPITRE PREMIER DISPOSITIONS GÉNÉRALES

<b>Article 2875 : Définition de la prescription</b> .....	<b>6</b>
2875 100 Sources .....	6
2875 200 Travaux préparatoires .....	7
2875 300 Commentaires du ministre de la Justice .....	8
2875 400 Articles liés .....	8
2875 450 Droit transitoire .....	8
<i>Commentaire</i>	
2875 500 Sommaire .....	9
2875 550 Définition générale de la prescription .....	10
2875 555 Bref survol historique de la notion de la prescription – fondements de la prescription .....	11
2875 560 Prescription acquisitive .....	14
2875 565 Prescription extinctive .....	16

LA PRESCRIPTION

2875 570	Aperçu des distinctions entre la prescription, la déchéance, le délai d'exercice de formalités et le délai de procédure. . . . .	18
2875 575	Droit transitoire . . . . .	19
<b>Article 2876 : Imprescriptibilité . . . . .</b>		<b>31</b>
2876 100	Sources . . . . .	31
2876 200	Travaux préparatoires . . . . .	31
2876 300	Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	32
2876 400	Articles liés. . . . .	33
<i>Commentaire</i>		
2876 500	Sommaire . . . . .	33
2876 550	Prescriptibilité – exceptions . . . . .	33
2876 555	Notion d'«imprescriptibilité» . . . . .	34
2876 560	Notions de «biens», de «choses» et de «choses hors commerce». . . . .	35
2876 565	«Par nature ou par affectation» . . . . .	38
2876 570	Ce qui est «incessible» . . . . .	38
2876 575	Biens de l'État – prescription . . . . .	39
2876 580	Biens des personnes morales de droit public – prescription. . . . .	43
2876 585	Démembrements du droit de propriété et prescription acquisitive. . . . .	47
2876 590	Prescription extinctive et imprescriptibilité . . . . .	51
<b>Article 2877 : Prescription en faveur et à l'encontre de tous . . . .</b>		<b>54</b>
2877 100	Sources . . . . .	54
2877 200	Travaux préparatoires . . . . .	54
2877 300	Commentaires du ministre de la Justice. . . . .	55
2877 400	Articles liés. . . . .	55
<i>Commentaire</i>		
2877 500	Sommaire . . . . .	55
2877 550	Contre qui et en faveur de qui la prescription s'applique. . . . .	56
2877 555	Cas particuliers de l'État et des personnes morales de droit public . . . . .	56
2877 560	Suspension et interruption de la prescription . . . . .	62
2877 565	Règles supplétives du <i>Code civil du Québec</i> en matière de prescription . . . . .	63
<b>Article 2878 : Prescription et déchéance du recours. . . . .</b>		<b>67</b>
2878 100	Sources . . . . .	67
2878 200	Travaux préparatoires . . . . .	67
2878 300	Commentaires du ministre de la Justice. . . . .	68

TABLE DES MATIÈRES

2878 400	Articles liés . . . . .	69
<i>Commentaire</i>		
2878 500	Sommaire . . . . .	69
2878 550	Distinction entre la « prescription » et la « déchéance du recours » . . . . .	69
2878 555	Caractéristiques de la « prescription » . . . . .	70
2878 560	Caractéristiques du « délai de déchéance du recours » . . . . .	76
2878 565	Exemples de « délai de déchéance » . . . . .	82
2878 570	Autres catégories de délai prévu par la loi . . . . .	101
<b>Article 2879 : Calcul du délai . . . . .</b>		<b>104</b>
2879 100	Sources . . . . .	104
2879 200	Travaux préparatoires . . . . .	104
2879 300	Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	105
2879 400	Articles liés . . . . .	105
<i>Commentaire</i>		
2879 500	Sommaire . . . . .	106
2879 550	Computation du délai de la prescription . . . . .	106
2879 555	Champ d’application des règles de calcul du délai . . . . .	108
2879 560	Règles de calcul du délai de la prescription . . . . .	109
<b>Article 2880 : Point de départ de la prescription . . . . .</b>		<b>113</b>
2880 100	Sources . . . . .	113
2880 200	Travaux préparatoires . . . . .	114
2880 300	Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	115
2880 400	Articles liés . . . . .	115
<i>Commentaire</i>		
2880 500	Sommaire . . . . .	115
2880 550	Détermination du point de départ de la prescription . . . . .	116
2880 555	Point de départ de la prescription acquisitive . . . . .	117
2880 560	Point de départ de la prescription extinctive – généralités . . . . .	121
2880 565	Obligation contractuelle – point de départ de la prescription extinctive . . . . .	123
2880 570	Responsabilité extracontractuelle – point de départ de la prescription extinctive . . . . .	135
2880 575	Règles particulières du point de départ dans certaines circonstances . . . . .	139
<b>Article 2881 : Prescription opposable en tout état de cause . . . .</b>		<b>146</b>
2881 100	Sources . . . . .	146
2881 200	Travaux préparatoires . . . . .	146
2881 300	Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	146

## LA PRESCRIPTION

2881 400	Articles liés. . . . .	147
<i>Commentaire</i>		
2881 500	Sommaire . . . . .	147
2881 550	Possibilité d'alléguer la prescription en tout état de cause . . . . .	147
2881 555	Possibilité d'alléguer la prescription en tout état de cause . . . . .	148
2881 560	Renonciation à la prescription . . . . .	151
<b>Article 2882 : Survie de l'exception fondée sur la prescription . . . . . 153</b>		
2882 100	Sources . . . . .	153
2882 200	Travaux préparatoires . . . . .	154
2882 300	Commentaires du ministre de la Justice. . . . .	155
2882 400	Articles liés. . . . .	155
<i>Commentaire</i>		
2882 500	Sommaire . . . . .	155
2882 550	Imprescriptibilité du moyen de défense fondé sur la prescription. . . . .	156
2882 555	Fondements de l'article 2882 C.c.Q. . . . .	156
2882 560	Illustration jurisprudentielle . . . . .	159

## CHAPITRE DEUXIÈME DE LA RENONCIATION À LA PRESCRIPTION

<b>Article 2883 : Renonciation à la prescription . . . . . 170</b>		
2883 100	Sources . . . . .	170
2883 200	Travaux préparatoires . . . . .	170
2883 300	Commentaires du ministre de la Justice. . . . .	171
2883 400	Articles liés. . . . .	171
<i>Commentaire</i>		
2883 500	Sommaire . . . . .	171
2883 550	Renonciation à la prescription ou au bénéfice du temps écoulé . . . . .	172
2883 555	Notion de «renonciation» . . . . .	173
2883 560	Renonciation anticipée interdite. . . . .	174
2883 565	Renonciation à la prescription acquise. . . . .	175
2883 570	Renonciation au bénéfice du temps écoulé – interruption de la prescription . . . . .	184

TABLE DES MATIÈRES

<b>Article 2884 : Prohibition du délai de prescription</b>	
<b>consensuel. . . . .</b>	<b>189</b>
2884 100 Sources . . . . .	189
2884 200 Travaux préparatoires . . . . .	189
2884 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	190
2884 400 Articles liés. . . . .	190
<i>Commentaire</i>	
2884 500 Sommaire . . . . .	190
2884 550 Délai de prescription impératif. . . . .	191
2884 555 Prescription acquisitive . . . . .	191
2884 560 Prescription extinctive . . . . .	192
2884 565 Stipulation d'un délai autre que celui édicté par la loi – cas du contrat d'entreprise . . . . .	194
<b>Article 2885 : Formes de renonciation à la prescription. . . . .</b>	<b>201</b>
2885 100 Sources . . . . .	201
2885 200 Travaux préparatoires . . . . .	201
2885 300 Commentaires du ministre de la Justice. . . . .	202
2885 400 Articles liés. . . . .	203
<i>Commentaire</i>	
2885 500 Sommaire . . . . .	203
2885 550 Renonciation expresse ou tacite. . . . .	203
2885 555 Renonciation expresse . . . . .	205
2885 560 Renonciation tacite. . . . .	207
2885 565 Renonciation à la prescription acquise de droits réels immobiliers. . . . .	214
<b>Article 2886 : Capacité de renoncer à la prescription</b>	
<b>acquise. . . . .</b>	<b>217</b>
2886 100 Sources . . . . .	217
2886 200 Travaux préparatoires . . . . .	217
2886 300 Commentaires du ministre de la Justice. . . . .	218
2886 400 Articles liés. . . . .	218
<i>Commentaire</i>	
2886 500 Sommaire . . . . .	218
2886 550 Capacité de renoncer . . . . .	218
2886 555 Notion de « renonciation » . . . . .	219
2886 560 Notion de « prescription acquise » . . . . .	220
2886 565 Fondements de l'article 2886 C.c.Q. . . . .	220
2886 570 Capacité d'aliéner du renonçant. . . . .	222

LA PRESCRIPTION

<b>Article 2887 : Opposition de la prescription</b> . . . . .	<b>228</b>
2887 100 Sources . . . . .	228
2887 200 Travaux préparatoires . . . . .	228
2887 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	229
2887 400 Articles liés . . . . .	229

*Commentaire*

2887 500 Sommaire . . . . .	229
2887 550 Prescription acquise soulevée par toute personne qui y a intérêt . . . . .	229
2887 555 Notion de « prescription acquise » . . . . .	230
2887 560 Renonciation par le débiteur ou le possesseur . . . . .	231
2887 565 Fondements de l'article 2887 C.c.Q. – effets de la renonciation à la prescription acquise . . . . .	232
2887 570 Opposition à la prescription acquise . . . . .	235

<b>Article 2888 : Effet de la renonciation</b> . . . . .	<b>238</b>
2888 100 Sources . . . . .	238
2888 200 Travaux préparatoires . . . . .	238
2888 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	239
2888 400 Articles liés . . . . .	239

*Commentaire*

2888 500 Sommaire . . . . .	239
-----------------------------	-----

**CHAPITRE TROISIÈME  
DE L'INTERRUPTION DE  
LA PRESCRIPTION**

<b>Article 2889 : Interruption de la prescription</b> . . . . .	<b>243</b>
2889 100 Sources . . . . .	243
2889 200 Travaux préparatoires . . . . .	243
2889 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	244
2889 400 Articles liés . . . . .	244

*Commentaire*

2889 500 Sommaire . . . . .	244
2889 550 Interruption naturelle ou civile de la prescription . . . . .	245
2889 555 Notion d'« interruption » de la prescription . . . . .	246
2889 560 Interruption naturelle . . . . .	249
2889 565 Interruption civile . . . . .	249

TABLE DES MATIÈRES

<b>Article 2890 : Interruption naturelle de la prescription</b>	
<b>acquisitive</b> . . . . .	<b>251</b>
2890 100 Sources . . . . .	251
2890 200 Travaux préparatoires . . . . .	251
2890 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	252
2890 400 Articles liés . . . . .	252
<i>Commentaire</i>	
2890 500 Sommaire . . . . .	252
2890 550 Interruption naturelle de la prescription acquisitive . . . . .	252
2890 555 Prescription acquisitive . . . . .	253
2890 560 Privation de la jouissance du bien . . . . .	254
<b>Article 2891 : Interruption naturelle de la prescription</b>	
<b>extinctive</b> . . . . .	<b>259</b>
2891 100 Sources . . . . .	259
2891 200 Travaux préparatoires . . . . .	259
2891 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	260
2891 400 Articles liés . . . . .	260
<i>Commentaire</i>	
2891 500 Sommaire . . . . .	260
2891 550 Interruption naturelle de la prescription extinctive . . . . .	260
2891 555 Prescription extinctive . . . . .	261
2891 560 Exercice d'un droit après l'omission de s'en être prévalu . . . . .	262
<b>Article 2892 : Interruption civile de la prescription par</b>	
<b>une demande en justice</b> . . . . .	<b>266</b>
2892 100 Sources . . . . .	266
2892 200 Travaux préparatoires . . . . .	267
2892 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	268
2892 400 Articles liés . . . . .	268
<i>Commentaire</i>	
2892 500 Sommaire . . . . .	268
2892 550 Demande en justice interrompant la prescription civile . . . . .	269
2892 555 Notion d'« interruption civile » de la prescription . . . . .	270
2892 560 Notion de « demande en justice » . . . . .	272
2892 565 Saisie . . . . .	283
2892 570 Avis exprimant l'intention d'une partie de soumettre un différend à l'arbitrage . . . . .	291
2892 575 Dépôt de la demande en justice . . . . .	293
2892 580 Signification de la demande en justice . . . . .	294

LA PRESCRIPTION

2892 585 Amendements à la demande en justice. . . . .	298
<b>Article 2893 : Demande de participation à une distribution en concurrence avec d'autres créanciers. . . . .</b>	<b>305</b>
2893 100 Sources . . . . .	305
2893 200 Travaux préparatoires . . . . .	306
2893 300 Commentaires du ministre de la Justice. . . . .	306
2893 400 Articles liés. . . . .	306
<i>Commentaire</i>	
2893 500 Sommaire . . . . .	307
2893 550 Demande faite par un créancier en vue de participer à une distribution en concurrence avec d'autres créanciers – interruption de la prescription . . . . .	307
2893 555 Notion d'« interruption civile » de la prescription . . . . .	307
2893 560 Cas d'application d'une « demande faite par un créancier en vue de participer à une distribution en concurrence avec d'autres créanciers ». . . . .	308
<b>Article 2894 : Événements empêchant l'interruption de la prescription d'avoir lieu. . . . .</b>	<b>310</b>
2894 100 Sources . . . . .	310
2894 200 Travaux préparatoires . . . . .	310
2894 300 Commentaires du ministre de la Justice. . . . .	312
2894 400 Articles liés. . . . .	312
<i>Commentaire</i>	
2894 500 Sommaire . . . . .	313
2894 550 Rejet de la demande, désistement et péremption de l'instance . . . . .	313
2894 555 Rejet de la demande . . . . .	314
2894 560 Désistement . . . . .	319
2894 565 Péremption de l'instance . . . . .	323
<b>Article 2895 : Délai supplémentaire en cas de rejet de la demande. . . . .</b>	<b>326</b>
2895 100 Sources . . . . .	326
2895 200 Travaux préparatoires . . . . .	326
2895 300 Commentaires du ministre de la Justice. . . . .	328
2895 400 Articles liés. . . . .	328
<i>Commentaire</i>	
2895 500 Sommaire . . . . .	328
2895 550 Délai supplémentaire pour faire valoir son droit . . . . .	329
2895 555 Objectifs de l'article 2895 C.c.Q.. . . . .	330



TABLE DES MATIÈRES

2895 560	Rejet de la demande sans que la décision touche au fond . . .	331
2895 565	Cas de l'arbitrage . . . . .	339
2895 570	Application de l'article 2895 C.c.Q. en droit du travail . . . . .	340
<b>Article 2896 : Durée de l'interruption résultant d'une</b>		
<b>demande en justice. . . . .</b>		<b>350</b>
2896 100	Sources . . . . .	350
2896 200	Travaux préparatoires . . . . .	351
2896 300	Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	352
2896 400	Articles liés . . . . .	352
<i>Commentaire</i>		
2896 500	Sommaire . . . . .	352
2896 550	Durée de l'interruption de la prescription causée par le dépôt d'une demande en justice . . . . .	352
2896 555	Notion de « demande en justice » . . . . .	354
2896 560	Continuité de l'interruption jusqu'au jugement passé en force de chose jugée ou jusqu'à la transaction . . . . .	355
2896 565	« À l'égard de toutes les parties » . . . . .	365
2896 570	« Pour tout droit qui découle de la même source » . . . . .	372
<b>Article 2897 : Bénéficiaires de l'interruption résultant</b>		
<b>de l'exercice d'un recours collectif. . . . .</b>		<b>384</b>
2897 100	Sources . . . . .	384
2897 200	Travaux préparatoires . . . . .	385
2897 300	Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	385
2897 400	Articles liés . . . . .	385
<i>Commentaire</i>		
2897 500	Sommaire . . . . .	385
2897 550	Interruption de la prescription résultant de l'exercice d'un recours collectif – bénéficiaires . . . . .	385
2897 555	Recours collectif . . . . .	386
<b>Article 2898 : Actes interrompant la prescription. . . . .</b>		
<b>391</b>		
2898 100	Sources . . . . .	391
2898 200	Travaux préparatoires . . . . .	391
2898 300	Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	392
2898 400	Articles liés . . . . .	392
<i>Commentaire</i>		
2898 500	Sommaire . . . . .	392
2898 550	Causes d'interruption de la prescription : reconnaissance d'un droit et renonciation au bénéfice du temps écoulé . . . . .	392

## LA PRESCRIPTION

2898 555	Notion d'« interruption civile » de la prescription . . . . .	393
2898 560	Reconnaissance d'un droit . . . . .	395
2898 565	Prescription extinctive – reconnaissance de dette . . . . .	398
2898 570	Prescription acquisitive – reconnaissance de droits . . . . .	422
2898 575	Renonciation au bénéfice du temps écoulé. . . . .	424
<b>Article 2899 : Interruption — cautionnement. . . . .</b>		<b>426</b>
2899 100	Sources . . . . .	426
2899 200	Travaux préparatoires . . . . .	426
2899 300	Commentaires du ministre de la Justice. . . . .	427
2899 400	Articles liés. . . . .	427
<i>Commentaire</i>		
2899 500	Sommaire . . . . .	427
2899 550	Effets de l'interruption de la prescription – débiteur principal et caution. . . . .	427
2899 555	Prescription extinctive . . . . .	428
2899 560	Notion d'« acte interruptif » . . . . .	429
2899 565	Notion de « caution » . . . . .	430
2899 570	Effets de l'interruption de la prescription à l'égard du débiteur principal et de la caution . . . . .	431
2899 575	Effets d'un acte effectué par un tiers – illustration jurisprudentielle . . . . .	432
<b>Article 2900 : Interruption — obligation solidaire et indivisible . . . . .</b>		<b>436</b>
2900 100	Sources . . . . .	436
2900 200	Travaux préparatoires . . . . .	437
2900 300	Commentaires du ministre de la Justice. . . . .	438
2900 400	Articles liés. . . . .	438
<i>Commentaire</i>		
2900 500	Sommaire . . . . .	438
2900 550	Interruption de la prescription à l'égard de l'obligation solidaire ou indivisible . . . . .	438
2900 555	Notion d'« interruption de la prescription » . . . . .	439
2900 560	Notion d'« obligation solidaire ». . . . .	441
2900 565	Obligation solidaire et interruption de la prescription . . . . .	443
2900 570	Non-application de l'article 2900 C.c.Q. à l'obligation <i>in solidum</i> . . . . .	452
2900 575	Notion d'« obligation indivisible » . . . . .	453
2900 580	Obligation indivisible et interruption de la prescription. . . . .	454
2900 585	Absence d'interruption de la prescription – obligation divisible . . . . .	459

TABLE DES MATIÈRES

<b>Article 2901 : Interruption — obligation conjointe et divisible . . . . .</b>	<b>463</b>
2901 100 Sources . . . . .	463
2901 200 Travaux préparatoires . . . . .	464
2901 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	465
2901 400 Articles liés . . . . .	465
<i>Commentaire</i>	
2901 500 Sommaire . . . . .	465
2901 550 Interruption de la prescription à l'égard de l'obligation conjointe et divisible . . . . .	465
2901 555 Notion d'« interruption de la prescription » . . . . .	466
2901 560 Créancier ou débiteur conjoint . . . . .	468
2901 565 Notion d'« obligation divisible ». . . . .	468
2901 570 Obligation conjointe et divisible – interruption de la prescription . . . . .	469
<b>Article 2902 : Interruption — cohéritiers d'une obligation solidaire et divisible . . . . .</b>	<b>475</b>
2902 100 Sources . . . . .	475
2902 200 Travaux préparatoires . . . . .	476
2902 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	477
2902 400 Articles liés . . . . .	477
<i>Commentaire</i>	
2902 500 Sommaire . . . . .	477
2902 550 Interruption de la prescription à l'égard des cohéritiers d'une obligation solidaire et divisible . . . . .	478
2902 555 Transmission de l'obligation divisible et solidaire aux cohéritiers . . . . .	478
2902 560 Notion d'« interruption de la prescription » . . . . .	481
2902 565 Notion d'« obligation divisible ». . . . .	482
2902 570 Notion d'« obligation solidaire ». . . . .	483
2902 575 Interruption de la prescription à l'égard d'un cohéritier d'un débiteur ou créancier solidaire . . . . .	485
<b>Article 2903 : Effet de l'interruption . . . . .</b>	<b>489</b>
2903 100 Sources . . . . .	489
2903 200 Travaux préparatoires . . . . .	489
2903 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	490
2903 400 Articles liés . . . . .	490
<i>Commentaire</i>	
2903 500 Sommaire . . . . .	490

**CHAPITRE QUATRIÈME  
DE LA SUSPENSION DE  
LA PRESCRIPTION**

<b>Article 2904 : Suspension de la prescription – impossibilité en fait d’agir . . . . .</b>	<b>497</b>
2904 100 Sources . . . . .	497
2904 200 Travaux préparatoires . . . . .	497
2904 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	498
2904 400 Articles liés . . . . .	498
<i>Commentaire</i>	
2904 500 Sommaire . . . . .	499
2904 550 Suspension de la prescription en cas d’impossibilité en fait d’agir . . . . .	499
2904 555 Notion de «suspension de la prescription» . . . . .	501
2904 560 Ignorance des faits juridiques générateurs du droit d’action résultant d’une faute du débiteur de l’obligation. . . . .	508
2904 565 La crainte causée par le comportement fautif du débiteur . . . . .	521
2904 570 Impossibilité psychologique d’agir – cas particulier des victimes d’agressions sexuelles et de violence conjugale . . . . .	530
2904 575 Poursuite abusive – motif d’une impossibilité en fait d’agir . . . . .	543
2904 580 Absence d’impossibilité en fait d’agir . . . . .	546
2904 585 Impossibilité en fait d’agir du représentant . . . . .	551
<b>Article 2905 : Suspension de la prescription en faveur de l’enfant à naître, du mineur et du majeur sous tutelle ou curatelle . . . . .</b>	<b>557</b>
2905 100 Sources . . . . .	557
2905 200 Travaux préparatoires . . . . .	558
2905 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	559
2905 350 Version antérieure du <i>Code civil du Québec (1991)</i> . . . . .	559
2905 400 Articles liés . . . . .	559
2905 450 Droit transitoire . . . . .	560
<i>Commentaire</i>	
2905 500 Sommaire . . . . .	560
2905 550 Suspension de la prescription en faveur de certaines personnes . . . . .	561
2905 555 Notion de «suspension de la prescription» . . . . .	562

TABLE DES MATIÈRES

2905 560	Enfant à naître . . . . .	563
2905 565	Recours du mineur contre son tuteur . . . . .	564
2905 570	Recours du majeur sous tutelle ou curatelle contre son représentant ou la personne responsable de sa garde . . . . .	572
2905 575	Recours du mineur ou majeur sous tutelle ou curatelle ayant subi un préjudice corporel résultant d'un acte pouvant constituer une infraction criminelle . . . . .	575
<b>Article 2906 : Suspension entre les époux ou les conjoints</b>		
<b>unis civilement . . . . .</b>		<b>584</b>
2906 100	Sources . . . . .	584
2906 200	Travaux préparatoires . . . . .	584
2906 300	Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	585
2906 350	Version antérieure du <i>Code civil du Québec (1991)</i> . . . . .	585
2906 400	Articles liés . . . . .	585
<i>Commentaire</i>		
2906 500	Sommaire . . . . .	585
2906 550	Suspension de la prescription pendant la vie commune des époux ou des conjoints unis civilement . . . . .	586
2906 555	Époux ou conjoints unis civilement . . . . .	587
2906 560	Notion de « vie commune » . . . . .	588
2906 565	Légalité de l'article 2906 C.c.Q. . . . .	593
2906 570	Délais en matière familiale . . . . .	594
<b>Article 2907 : Suspension de la prescription à l'égard</b>		
<b>de l'héritier créancier de la succession . . . . .</b>		<b>599</b>
2907 100	Sources . . . . .	599
2907 200	Travaux préparatoires . . . . .	599
2907 300	Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	600
2907 400	Articles liés . . . . .	600
<i>Commentaire</i>		
2907 500	Sommaire . . . . .	601
2907 550	Suspension de la prescription en faveur de l'héritier à l'égard de ses créances contre la succession . . . . .	601
2907 555	Notion d'« héritier » . . . . .	602
2907 560	Héritier créancier – succession débitrice . . . . .	606
2907 565	Non-incidence de la confusion des biens à l'égard de la créance de l'héritier contre la succession . . . . .	608
2907 570	Controverse concernant la suspension de la prescription en matière de survie de l'obligation alimentaire . . . . .	609

<b>Article 2908 : Suspension de la prescription – requête en autorisation d’un recours collectif</b> . . . . .	<b>613</b>
2908 100 Sources . . . . .	613
2908 200 Travaux préparatoires . . . . .	614
2908 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	614
2908 400 Articles liés . . . . .	615
<i>Commentaire</i>	
2908 500 Sommaire . . . . .	615
2908 550 Suspension de la prescription en matière de recours collectif . . . . .	615
2908 555 Notions générales relatives au recours collectif . . . . .	617
2908 560 Requête demandant l’autorisation d’exercer un recours collectif . . . . .	620
2908 565 Bénéficiaires de la suspension de la prescription . . . . .	629
2908 570 Appel d’un jugement visant la requête pour autorisation d’un recours collectif . . . . .	632
2908 575 Événements mettant fin à la suspension de la prescription . . . . .	633
2908 580 Cessation de la suspension de la prescription à l’égard du membre exclu . . . . .	646
2908 585 Requête introductive d’instance du recours collectif . . . . .	648
<b>Article 2909 : Suspension – créance solidaire et créance indivisible</b> . . . . .	<b>651</b>
2909 100 Sources . . . . .	651
2909 200 Travaux préparatoires . . . . .	651
2909 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	652
2909 400 Articles liés . . . . .	652
<i>Commentaire</i>	
2909 500 Sommaire . . . . .	652
2909 550 Suspension de la prescription à l’égard de la créance solidaire ou indivisible . . . . .	652
2909 555 Notion de « créance solidaire » . . . . .	653
2909 560 Notion de « créance indivisible » . . . . .	656
2909 565 Importance de la distinction entre l’obligation solidaire et l’obligation indivisible . . . . .	657
2909 570 Suspension de la prescription à l’égard de l’obligation solidaire ou indivisible . . . . .	657

TABLE DES MATIÈRES

**TITRE DEUXIÈME**  
**DE LA PRESCRIPTION ACQUISITIVE**

**CHAPITRE PREMIER**  
**DES CONDITIONS D'EXERCICE DE**  
**LA PRESCRIPTION ACQUISITIVE**

**Article 2910 : Prescription acquisitive – définition et effets . . . . 664**

2910 100 Sources . . . . .	664
2910 200 Travaux préparatoires . . . . .	664
2910 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	665
2910 400 Articles liés . . . . .	665
2910 450 Droit transitoire . . . . .	665

*Commentaire*

2910 500 Sommaire . . . . .	666
2910 550 Définition et effets de la prescription acquisitive . . . . .	667
2910 555 Raison d'être de la prescription acquisitive . . . . .	668
2910 560 Bien prescriptible . . . . .	669
2910 565 « Par l'effet de la possession » . . . . .	677
2910 570 Prescription acquisitive du droit de propriété . . . . .	677
2910 575 Prescription acquisitive d'un démembrement du droit de propriété . . . . .	679
2910 580 Délais en matière de prescription acquisitive . . . . .	689
2910 585 Prescription acquisitive – distinction avec les autres modes d'acquisition des biens . . . . .	692
2910 590 Droit transitoire . . . . .	694

**Article 2911 : Possession conforme . . . . . 699**

2911 100 Sources . . . . .	699
2911 200 Travaux préparatoires . . . . .	699
2911 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	700
2911 400 Articles liés . . . . .	700

*Commentaire*

2911 500 Sommaire . . . . .	700
2911 550 Condition de la prescription acquisitive: une possession conforme au Code civil . . . . .	700
2911 555 Possession conforme . . . . .	701

**Article 2912 : Jonction ou continuité . . . . . 714**

2912 100 Sources . . . . .	714
2912 200 Travaux préparatoires . . . . .	714
2912 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	715

## LA PRESCRIPTION

2912 400	Articles liés. . . . .	715
<i>Commentaire</i>		
2912 500	Sommaire . . . . .	715
2912 550	Jonction ou continuité de la possession . . . . .	716
2912 555	Notion de « possession » . . . . .	717
2912 560	Champ d'application de l'article 2912 C.c.Q. . . . .	722
2912 565	Jonction de possessions – « ayant cause à titre particulier » . . . . .	729
2912 570	Continuité de la possession – ayant cause universel ou à titre universel . . . . .	732
<b>Article 2913 : Impossibilité de fonder la prescription sur la détention . . . . . 737</b>		
2913 100	Sources . . . . .	737
2913 200	Travaux préparatoires . . . . .	737
2913 300	Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	738
2913 400	Articles liés. . . . .	738
<i>Commentaire</i>		
2913 500	Sommaire . . . . .	739
<b>Article 2914 : Interversion de titre . . . . . 742</b>		
2914 100	Sources . . . . .	742
2914 200	Travaux préparatoires . . . . .	742
2914 300	Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	743
2914 400	Articles liés. . . . .	744
<i>Commentaire</i>		
2914 500	Sommaire . . . . .	744
2914 550	Possession en vertu d'une interversion de titre . . . . .	744
2914 555	Notions de « possession » et de « détention » . . . . .	745
2914 560	Notion d'« interversion de titre » . . . . .	748
2914 565	Interversion de titre au moyen d'un « titre émanant d'un tiers » . . . . .	750
2914 570	Interversion de titre au moyen d'un « acte du détenteur inconciliable avec la précarité » . . . . .	752
2914 575	Connaissance du titulaire du droit réel et prise d'effets de l'interversion de titre . . . . .	756
2914 580	Cas d'interversion de titre automatiques . . . . .	758
<b>Article 2915 : Démembrement et précarité — droit des tiers de prescrire . . . . . 759</b>		
2915 100	Sources . . . . .	759
2915 200	Travaux préparatoires . . . . .	759



TABLE DES MATIÈRES

2915 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	760
2915 400 Articles liés . . . . .	760
<i>Commentaire</i>	
2915 500 Sommaire . . . . .	760
<b>Article 2916 : Prescription en matière de substitution . . . . .</b>	<b>762</b>
2916 100 Sources . . . . .	762
2916 200 Travaux préparatoires . . . . .	762
2916 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	763
2916 400 Articles liés . . . . .	763
<i>Commentaire</i>	
2916 500 Sommaire . . . . .	764
2916 550 Prescription acquisitive des biens en matière de substitution . . . . .	764
2916 555 Institution de la « substitution » . . . . .	764
2916 560 Notions d'« ayant cause universel » ou d'« ayant cause à titre universel » du grevé . . . . .	767
2916 565 Interversion de titre . . . . .	768

**CHAPITRE DEUXIÈME**  
**DES DÉLAIS DE LA PRESCRIPTION**  
**ACQUISITIVE**

<b>Article 2917 : Délai de la prescription acquisitive . . . . .</b>	<b>774</b>
2917 100 Sources . . . . .	774
2917 200 Travaux préparatoires . . . . .	774
2917 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	775
2917 400 Articles liés . . . . .	775
<i>Commentaire</i>	
2917 500 Sommaire . . . . .	775
2917 550 Délai supplétif de prescription acquisitive . . . . .	776
2917 555 Cas du bien meuble perdu . . . . .	778
<b>Article 2918 : Prescription acquisitive d'un immeuble . . . . .</b>	<b>781</b>
2918 100 Sources . . . . .	781
2918 200 Travaux préparatoires . . . . .	781
2918 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	782
2918 350 Version antérieure du <i>Code civil du Québec (1991)</i> . . . . .	783
2918 400 Articles liés . . . . .	784
2918 450 Droit transitoire . . . . .	784

## LA PRESCRIPTION

### *Commentaire*

2918 500	Sommaire . . . . .	785
2918 550	Acquisition d'un bien immeuble par la prescription . . . . .	785
2918 555	Champ d'application de la prescription acquisitive immobilière . . . . .	787
2918 560	Bien immeuble . . . . .	791
2918 565	Objet acquis par prescription immobilière . . . . .	792
2918 570	Publicité foncière . . . . .	802
2918 575	Possession . . . . .	807
2918 580	Preuve de la possession utile . . . . .	822
2918 585	Bonne foi . . . . .	826
2918 590	Délai et point de départ de la prescription . . . . .	832
2918 595	Demande en justice – procédure . . . . .	835
2918 600	Procédure de bornage . . . . .	849
2918 605	Effets du jugement en prescription acquisitive immobilière . . . . .	852
2918 610	Requête en rétractation présentée par un tiers (tierce-opposition) . . . . .	865
2918 615	Incidence de l'article 19.2 de la <i>Loi favorisant la réforme du cadastre québécois</i> . . . . .	873
2918 620	Modifications législatives . . . . .	885
2918 625	Droit transitoire . . . . .	889
<b>Article 2919 : Prescription acquisitive d'un bien meuble . . . . .</b>		<b>902</b>
2919 100	Sources . . . . .	902
2919 200	Travaux préparatoires . . . . .	903
2919 300	Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	905
2919 400	Articles liés . . . . .	905
<i>Commentaire</i>		
2919 500	Sommaire . . . . .	906
2919 550	Prescription triennale d'un bien meuble par un possesseur de bonne foi . . . . .	906
2919 555	Bien meuble . . . . .	907
2919 560	Possesseur . . . . .	909
2919 565	Bonne foi . . . . .	912
2919 570	Point de départ de la prescription . . . . .	914
2919 575	Délai de trois ans – possibilité de joindre ou de continuer la possession . . . . .	915
2919 580	Droit de revendication du propriétaire du bien meuble . . . . .	916
<b>Article 2920 : Bonne foi des tiers acquéreurs par prescription . . . . .</b>		<b>923</b>
2920 100	Sources . . . . .	923

TABLE DES MATIÈRES

2920 200 Travaux préparatoires . . . . .	923
2920 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	924
2920 400 Articles liés . . . . .	924

*Commentaire*

2920 500 Sommaire . . . . .	925
2920 550 Bonne foi des tiers acquéreurs . . . . .	925
2920 555 Notion de bonne foi en matière de prescription acquisitive . . . . .	926
2920 560 Champ d'application de l'article 2920 C.c.Q. . . . .	932
2920 565 Jonction des possessions . . . . .	940

**TITRE TROISIÈME  
DE LA PRESCRIPTION  
EXTINCTIVE**

**Article 2921 : Définition de la prescription extinctive . . . . . 950**

2921 100 Sources . . . . .	950
2921 200 Travaux préparatoires . . . . .	950
2921 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	951
2921 400 Articles liés . . . . .	951
2921 450 Droit transitoire . . . . .	951

*Commentaire*

2921 500 Sommaire . . . . .	952
2921 550 Prescription extinctive . . . . .	953
2921 555 Fondements de la prescription extinctive . . . . .	954
2921 560 Extinction d'un droit par non-usage . . . . .	959
2921 565 Fin de non-recevoir à une action . . . . .	962

**Article 2922 : Délai de la prescription extinctive . . . . . 977**

2922 100 Sources . . . . .	977
2922 200 Travaux préparatoires . . . . .	977
2922 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	977
2922 400 Articles liés . . . . .	978

*Commentaire*

2922 500 Sommaire . . . . .	978
2922 550 Prescription extinctive décennale . . . . .	978
2922 555 Distinctions entre le « délai de prescription », le « délai de déchéance » et les autres types de délai . . . . .	979
2922 560 Délai supplétif de dix ans . . . . .	982
2922 565 Exceptions au délai de dix ans . . . . .	989

LA PRESCRIPTION

**Article 2923 : Action relative à un droit réel immobilier . . . . . 990**

2923 100 Sources . . . . . 990  
2923 200 Travaux préparatoires . . . . . 990  
2923 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . . 991  
2923 400 Articles liés . . . . . 991

*Commentaire*

2923 500 Sommaire . . . . . 991  
2923 550 Prescription extinctive – droit réel immobilier . . . . . 991  
2923 555 Distinctions entre le « délai de prescription », le « délai  
de déchéance » et les autres types de délai . . . . . 993  
2923 560 Action qui vise à faire valoir un droit réel immobilier . . . . . 997  
2923 565 Extinction d'un droit par non-usage . . . . . 1014  
2923 570 Action possessoire . . . . . 1016

**Article 2924 : Droit résultant d'un jugement. . . . . 1025**

2924 100 Sources . . . . . 1025  
2924 200 Travaux préparatoires . . . . . 1025  
2924 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . . 1026  
2924 400 Articles liés . . . . . 1026

*Commentaire*

2924 500 Sommaire . . . . . 1026  
2924 550 Délai de prescription applicable au droit qui résulte  
d'un jugement . . . . . 1026  
2924 555 Fondement et champ d'application de  
l'article 2924 C.c.Q. – généralités . . . . . 1028  
2924 560 Notion d'« exercice d'un droit » . . . . . 1030  
2924 565 Notion de « jugement » . . . . . 1035  
2924 570 Exemples – droits qui résultent d'un jugement . . . . . 1038  
2924 575 Exclusions au champ d'application de  
l'article 2924 C.c.Q. . . . . 1044  
2924 580 Application des règles relatives à l'interruption et à  
la suspension de la prescription . . . . . 1047  
2924 585 Délai fixé par le tribunal dans son dispositif pour  
accomplir un acte . . . . . 1049

**Article 2925 : Délai de prescription extinctive – action  
relative à un droit personnel ou réel mobilier. . . . . 1051**

2925 100 Sources . . . . . 1051  
2925 200 Travaux préparatoires . . . . . 1051  
2925 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . . 1053  
2925 400 Articles liés . . . . . 1053

TABLE DES MATIÈRES

*Commentaire*

2925 500	Sommaire . . . . .	1053
2925 550	Délai de prescription applicable à l'action visant un droit personnel ou un droit réel mobilier . . . . .	1054
2925 555	Distinctions entre le « délai de prescription », le « délai de déchéance » et les autres types de délai . . . . .	1055
2925 560	Action qui tend à faire valoir un droit personnel . . . . .	1060
2925 565	Action qui tend à faire valoir un droit réel mobilier . . . . .	1087
2925 570	Délai supplétif . . . . .	1091
2925 575	Règles particulières . . . . .	1094
<b>Article 2926 : Action résultant d'un préjudice graduel ou tardif . . . . .</b>		<b>1115</b>
2926 100	Sources . . . . .	1115
2926 200	Travaux préparatoires . . . . .	1115
2926 300	Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	1116
2926 400	Articles liés . . . . .	1116

*Commentaire*

2926 500	Sommaire . . . . .	1116
2926 550	Point de départ du délai de prescription de l'action fondée sur un préjudice graduel ou tardif . . . . .	1117
2926 555	Responsabilité contractuelle et responsabilité extracontractuelle . . . . .	1118
2926 560	Notion de « préjudice » . . . . .	1121
2926 565	Point de départ de la prescription extinctive – généralités . . . . .	1127
2926 570	Simultanéité du préjudice et de la faute – point de départ de la prescription . . . . .	1135
2926 575	Préjudice tardif – point de départ de la prescription . . . . .	1137
2926 580	Préjudice graduel – point de départ de la prescription . . . . .	1140
2926 585	Préjudice continu – point de départ de la prescription . . . . .	1143
2926 590	Recours fondé sur un vice caché d'un bien vendu . . . . .	1148
2926 595	Règles particulières en matière de contrat d'entreprise concernant un ouvrage . . . . .	1153
<b>Article 2926.1 : Délai de prescription extinctive – action en réparation d'un préjudice corporel résultant d'un acte pouvant constituer une infraction criminelle . . . . .</b>		<b>1159</b>
2926.1 100	Sources . . . . .	1159
2926.1 200	Travaux préparatoires . . . . .	1159
2926.1 300	Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	1159
2926.1 400	Articles liés . . . . .	1159
2926.1 450	Droit transitoire . . . . .	1160

## LA PRESCRIPTION

### *Commentaire*

2926.1 500	Sommaire . . . . .	1160
2926.1 550	Délai de prescription applicable à l'action visant la réparation d'un préjudice corporel résultant d'un acte pouvant constituer une infraction criminelle. . . . .	1161
2926.1 555	Recours en responsabilité civile . . . . .	1163
2926.1 560	Réparation sous forme de dommages-intérêts . . . . .	1169
2926.1 565	Notion de « préjudice corporel » . . . . .	1171
2926.1 570	Notion d'« acte pouvant constituer une infraction criminelle » . . . . .	1178
2926.1 575	Durée du délai pour exercer une action en responsabilité civile. . . . .	1191
2926.1 580	Rejet de l'imprescriptibilité. . . . .	1196
2926.1 585	Point de départ du délai de prescription . . . . .	1200
2926.1 590	Suspension de la prescription . . . . .	1207
2926.1 595	Décès de la victime ou de l'auteur de l'acte – délai applicable . . . . .	1209
2926.1 600	Victime par ricochet . . . . .	1212
2926.1 650	Défense . . . . .	1216
2926.1 655	Droit transitoire . . . . .	1219
2926.1 660	<i>Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels</i> . . . . .	1221
<b>Article 2927 : Action en nullité d'un contrat . . . . .</b>		<b>1232</b>
2927 100	Sources . . . . .	1232
2927 200	Travaux préparatoires . . . . .	1232
2927 300	Commentaires du ministre de la Justice. . . . .	1233
2927 400	Articles liés. . . . .	1233
 <i>Commentaire</i>		
2927 500	Sommaire . . . . .	1234
2927 550	Point de départ du délai de prescription de l'action en nullité d'un contrat. . . . .	1234
2927 555	Contrat . . . . .	1234
2927 560	Cause de nullité . . . . .	1236
2927 565	Nullité relative et nullité absolue . . . . .	1238
2927 570	Connaissance de la cause de nullité – point de départ de la prescription . . . . .	1240
2927 575	Cessation de la violence ou de la crainte – point de départ de la prescription . . . . .	1243
2927 580	Durée du délai de la prescription . . . . .	1246
2927 585	Cas particulier du recours en déclaration de simulation. . . . .	1248

TABLE DES MATIÈRES

2927 590 Cas particulier de l'action en inopposabilité du contrat en vertu du <i>Code civil du Québec</i> ou de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> . . . . .	1249
2927 595 Cas particulier de la réception de l'indu. . . . .	1251
<b>Article 2928 : Demande de prestation compensatoire — conjoint survivant . . . . .</b>	<b>1253</b>
2928 100 Sources . . . . .	1253
2928 200 Travaux préparatoires . . . . .	1253
2928 300 Commentaires du ministre de la Justice. . . . .	1253
2928 400 Articles liés. . . . .	1253
<i>Commentaire</i>	
2928 500 Sommaire . . . . .	1254
2928 550 Prescription en matière de demande de prestation compensatoire. . . . .	1254
2928 555 Prestation compensatoire du conjoint survivant. . . . .	1254
<b>Article 2929 : Action fondée sur la diffamation. . . . .</b>	<b>1258</b>
2929 100 Sources . . . . .	1258
2929 200 Travaux préparatoires . . . . .	1258
2929 300 Commentaires du ministre de la Justice. . . . .	1258
2929 400 Articles liés. . . . .	1259
<i>Commentaire</i>	
2929 500 Sommaire . . . . .	1259
2929 550 Prescription du recours de la victime de diffamation. . . . .	1259
2929 555 Notions d'« atteinte à la réputation » et de « diffamation » . . . . .	1260
2929 560 Distinction entre l'« atteinte à la vie privée » et l'« atteinte à la réputation ». . . . .	1264
2929 565 Action fondée sur l'atteinte à la réputation . . . . .	1267
2929 570 Immunité . . . . .	1280
2929 575 Délai de prescription d'un an . . . . .	1282
2929 580 Point de départ de la prescription en matière d'action fondée sur une atteinte à la réputation . . . . .	1288
2929 585 Atteinte à la réputation en vertu de la <i>Loi sur la presse</i> – règles particulières . . . . .	1297
<b>Article 2930 : Avis préalable à l'exercice d'une action fondée sur un préjudice corporel et délai pour l'exercer . . . . .</b>	<b>1300</b>
2930 100 Sources . . . . .	1300
2930 200 Travaux préparatoires . . . . .	1300
2930 300 Commentaires du ministre de la Justice. . . . .	1301
2930 350 Version antérieure du <i>Code civil du Québec (1991)</i> . . . . .	1301

LA PRESCRIPTION

2930 400	Articles liés. . . . .	1301
<i>Commentaire</i>		
2930 500	Sommaire . . . . .	1302
2930 550	Action fondée sur un préjudice corporel . . . . .	1302
2930 555	Justification à la règle particulière de l'article 2930 C.c.Q. . . . .	1303
2930 560	Notion de « disposition contraire » . . . . .	1304
2930 565	Notion de « préjudice corporel causé par autrui ». . . . .	1305
2930 570	Action fondée sur l'obligation de réparer le préjudice corporel causé à autrui . . . . .	1315
2930 575	Exception à l'obligation de donner un avis préalable . . . . .	1320
2930 580	Délai prévu par une disposition particulière – exception . . . . .	1324
2930 585	Cas de la victime par ricochet . . . . .	1329
2930 590	Démarche d'analyse de l'application de l'article 2930 C.c.Q. – incidence d'une requête en irrecevabilité . . . . .	1334
<b>Article 2931 : Contrat à exécution successive . . . . . 1339</b>		
2931 100	Sources . . . . .	1339
2931 200	Travaux préparatoires . . . . .	1339
2931 300	Commentaires du ministre de la Justice. . . . .	1340
2931 400	Articles liés. . . . .	1340
<i>Commentaire</i>		
2931 500	Sommaire . . . . .	1340
2931 550	Prescription des obligations d'un contrat à exécution successive . . . . .	1340
2931 555	Notion de « contrat à exécution successive » . . . . .	1340
2931 560	Cas d'application de l'article 2931 C.c.Q. . . . .	1346
<b>Article 2932 : Action en réduction d'une obligation à exécution successive . . . . . 1358</b>		
2932 100	Sources . . . . .	1358
2932 200	Travaux préparatoires . . . . .	1358
2932 300	Commentaires du ministre de la Justice. . . . .	1358
2932 400	Articles liés. . . . .	1358
<i>Commentaire</i>		
2932 500	Sommaire . . . . .	1359
2932 550	Point de départ du délai de prescription extinctive de l'action en réduction d'une obligation qui s'exécute de manière successive . . . . .	1359
2932 555	Obligation qui s'exécute de manière successive . . . . .	1359



TABLE DES MATIÈRES

2932 560 Action en réduction de l'obligation successive . . . . .	1363
<b>Article 2933 : Non-libération du détenteur par la prescription . . . . .</b>	<b>1367</b>
2933 100 Sources . . . . .	1367
2933 200 Travaux préparatoires . . . . .	1367
2933 300 Commentaires du ministre de la Justice . . . . .	1368
2933 400 Articles liés . . . . .	1369
<i>Commentaire</i>	
2933 500 Sommaire . . . . .	1369
2933 550 Portée limitée de la prescription extinctive en matière de détention : non-libération du détenteur par la prescription . . . . .	1369
2933 555 Notions de « détention » et de « prestation » . . . . .	1369
2933 560 Champ d'application de l'article 2933 C.c.Q. . . . .	1371
<b>BIBLIOGRAPHIE . . . . .</b>	<b>1377</b>
<b>TABLE DE LA JURISPRUDENCE . . . . .</b>	<b>1405</b>
<b>INDEX ANALYTIQUE . . . . .</b>	<b>1495</b>